

Budget supplémentaire

pour acheminer le pétrole de l'est ou de l'ouest, selon ce qui sera le plus rentable.

Si nous réduisons nos exportations aux États-Unis, ils se vengeront de la façon la plus facile c'est-à-dire sur les deux oléoducs qui traversent les États-Unis, celui qui va de Sarnia à Emerson et l'autre de Portland à Montréal. Une partie de cet argent devrait être consacrée à la construction d'un oléoduc réversible de Montréal à l'ouest du Canada. Peut-être pourrait-il n'aller que jusqu'à Winnipeg où il y a un raccordement, d'où partirait un pipe-line canadien reliant Sarnia au marché de Montréal.

Grâce à ce raccordement, s'il se produit un événement imprévu ailleurs dans le monde, le pétrole tiré des gisements sous-marins pourrait être utilisé à l'avantage des Canadiens et nous pourrions nous en servir pour alimenter l'industrie pétrolière du Canada. Nous avons permis pendant trop longtemps, aux gens de l'ouest de subventionner l'est du Canada; je ne crois cependant pas que les habitants de l'est du pays sachent qu'on se sert de pétrole brut économique pour alimenter les raffineries au détriment de l'ouest, sans que l'ouest ne reçoive rien en retour.

On ne commencera peut-être pas à exploiter les sables bitumineux avant longtemps et cette exploitation pourrait être avantageuse pour les Canadiens si l'on construisait un pipe-line. Je suis convaincu que nous devrions construire immédiatement un pipe-line réversible entièrement canadien et qu'une partie de cet argent devrait être affectée à cette fin. Le prix de l'essence devrait, à mon avis, refléter les difficultés financières actuelles, afin que les habitants de l'est du Canada soient avertis de la possibilité d'une pénurie et du prix élevé qu'ils devront payer pour l'essence d'ici quelques années lorsque le pétrole sera tiré des sables bitumineux et non des puits conventionnels.

Il s'agit d'un très petit bill, monsieur l'Orateur, qui porte affectation d'une somme supplémentaire de 350 millions de dollars, et j'imagine qu'il représente un virement de fonds à un autre poste qui servira à subventionner les consommateurs de l'est du Canada. Mais comme je l'ai déjà signalé, on devrait peut-être avertir les Canadiens de l'est du pays que le prix de l'essence augmentera peut-être suite à des dépenses d'immobilisation pour régler les problèmes qui surgiront au cours des 40 ou 50 prochaines années si l'on décide d'exploiter les sables bitumineux.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots sur cette question avant qu'elle ne soit renvoyée au comité plénier. Ce budget supplémentaire de 365 millions de dollars est destiné à couvrir les indemnités versées aux sociétés pétrolières afin qu'elles approvisionnent en pétrole les régions situées à l'est de la ligne Borden à un prix comparable à celui qui existe dans les autres régions du Canada.

De toute évidence, cette mesure nous est présentée parce que le gouvernement a décidé que le bill C-32, intitulé bill sur l'administration du pétrole, ne peut pas être adopté avant janvier. Je pense que le gouvernement fait preuve de sagesse en ajournant la discussion du bill C-32 jusqu'au début de l'an prochain. J'ai signalé en temps voulu que le gouvernement pourrait percevoir la taxe à l'exportation en recourant à une motion raisonnable de voies et moyens et qu'il serait possible de présenter un budget supplémentaire pour compenser les dépenses de fonctionnement jusqu'à l'adoption du bill C-32 par la Chambre. C'est pourquoi je félicite le gouvernement d'attendre le début de la nouvelle année pour régler cette question; en fait, je pense qu'il devrait la tenir en suspens jusqu'à la fin de la conférence des premiers ministres. Il faudrait même que

les gouvernements fédéral et provinciaux aient auparavant réglé leur désaccord sur les dispositions du budget du 18 novembre, en particulier sur la question de la taxation des richesses naturelles.

● (1610)

Le Nouveau parti démocratique appuyera ce budget supplémentaire. Nous avons constamment demandé et appuyé la fixation d'un prix de pétrole unique pour l'ensemble du Canada, à l'exception des différences dues au transport et à la manutention. Malgré notre soutien, nous estimons que le gouvernement devrait nous dire sur quelle base ces paiements seront effectués et quels rapports il nous fera sur l'application de cette mesure. Je suis surpris que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) n'ait pas fait de déclaration lorsque le budget supplémentaire a été présenté à la Chambre. Mais il en fera certainement une en comité plénier.

Permettez-moi de préciser que l'argent qui servira au paiement de cette indemnité compensatrice du coût proviendra des recettes que le gouvernement tire des redevances d'exportation sur le pétrole, et non des recettes générales. Cet argent proviendra de la redevance d'exportation que prélève le gouvernement, et qui représente actuellement \$5.20 par baril de pétrole exporté. Il ne faut pas perdre cela de vue. Ni le public dans son ensemble, ni le trésor fédéral ne seront mis à contribution pour le paiement de cette indemnité.

Nous devons nous souvenir que les provinces pétrolières ont convenu d'accepter \$6.50 par baril. Il a été convenu dans l'intérêt de tout le Canada que le reste du montant serait versé à une caisse de redevances d'exportation permettant d'effectuer le paiement de l'indemnité. Il faut aussi se souvenir qu'au départ les provinces pétrolières devaient toucher 50 p. 100 de la redevance d'exportation. Cela représentait une somme considérable. Elles avaient des droits sur cet argent, car elles vendaient une ressource qui s'amenuisait rapidement; elles avaient besoin de constituer cette caisse pour leur développement à venir. Elle devait leur permettre de trouver et de mettre en valeur de nouvelles sources d'énergie. Les provinces avaient besoin de cet argent.

Comme les provinces avaient accepté de verser 50 p. 100 de l'indemnité d'exportation—j'ai posé cette question à maintes reprises au ministre—n'est-il pas juste de dire que s'il reste certaines sommes dans la caisse de redevance d'exportation sur le pétrole, elles devraient retourner aux provinces pétrolières. Rendons justice au ministre: il n'a jamais écarté cette possibilité; mais il n'a jamais dit non plus que cela se ferait. Si ces provinces ont un droit légitime, dans la mesure où elles ont financé l'essentiel—et j'oserai dire en effet la totalité des paiements de l'indemnité compensatrice des consommateurs de l'est de la ligne Borden—elles doivent toucher le solde éventuel de cette caisse une fois effectués les paiements d'indemnité. Dans l'état actuel des choses, la caisse ne sera pas vide un fois effectués ces paiements.

Les provinces ont accepté de verser 50 p. 100 des recettes des indemnités d'exportation car leurs habitants, en bons Canadiens, étaient favorables à un prix uniforme du pétrole dans tout le Canada. Cela, naturellement, avant d'être pris en traître par le budget qui leur a appris que les indemnités ne seraient plus déductibles aux fins de l'impôt. J'imagine que l'attitude des provinces a quelque peu évolué, et qu'elle n'est plus ce qu'elle était auparavant. Je pense donc que le gouvernement fédéral ne devrait pas oublier plusieurs choses.